

Contribution à la concertation sur le Jardin des Halles  
Collectif « Parole des Halles »  
7 mai 2007

## **A/ L'évolution du programme**

Voici d'abord quelques éléments d'information et de réflexion au sujet de l'évolution du programme, en phase de conception, qui est au cœur de la polémique actuelle à propos du projet du jardin des Halles.

I/ La loi sur la maîtrise d'ouvrage public ( loi MOP) fixe le cadre légal d'organisation des relations entre un maître d'ouvrage public et une maîtrise d'œuvre privée.

Si la procédure des marchés de définition (par laquelle a commencé la consultation sur le projet des Halles) n'en relève pas explicitement, ce n'est pas le cas des marchés de maîtrise d'œuvre qui ont été confiés dans un second temps à David Mangin.

La Loi MOP indique notamment, dans son article 4, que *"le programme et l'enveloppe, définis avant tout commencement des avant-projets, pourront toutefois être précisés par le maître d'ouvrage avant tout commencement des études de projet"* (qui correspondent au dessin technique définitif).

D'où la remarque de Jodelle Zetlaoui à M. Yves Contassot le 12 mars, qui n'a manifestement pas été bien comprise...

**II/ La Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques** ( MIQCP) aide les professionnels à comprendre l'esprit du législateur à propos de l'ingénierie des projets et notamment de l'organisation des relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.  
Elle publie également des ouvrages de recommandations pratiques qui précisent les conditions d'évolution du programme.

Dans un ouvrage qui fait aujourd'hui largement référence ("Programmation des Constructions publiques" 1994, rééd 2001, Le Moniteur), elle explique :

*"Cette possibilité, laissée dans une opération, de préciser le contenu du programme pendant les premières étapes de la conception permet d'instaurer un dialogue avec le maître d'œuvre autour d'objectifs de qualité et de rechercher les organisations spatiales les plus pertinentes".*

Aux trois premières phases de conception correspond donc un niveau de précision du programme :

- Esquisse : programme d'esquisse.
- Avant-projet Sommaire : programme d'APS
- Avant-projet Détaillé : programme d'APD

Les programmes doivent, en principe, s'affiner *"sur le dimensionnement des espaces ou locaux liés aux usages, le fonctionnement à l'intérieur de chacune des entités fonctionnelles, les performances techniques générales attendues."*

### **III/ Où en sommes nous ?**

D'après ce que nous dit la Ville, nous en serions donc aujourd'hui au stade d'un APD, ce qui nous permettrait donc encore de pouvoir "intervenir" sur le dessin du concepteur, à condition toutefois de ne pas remettre en cause les grands principes programmatiques à partir desquels il a été retenu à l'issue des marchés de définition.

Et, lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur le jardin, nous en étions à un « niveau esquisse ».

Un programme élaboré à ce stade doit en principe comporter des éléments contextuels (qui étaient précisés par le cahier des charges des études de définition) et spécifier des attentes en termes d'usages et d'insertion urbaine : décrire des services à rendre, la présentation des usagers, des usages, les pratiques et activités entre les différentes entités fonctionnelles...

### **IV : Les manques de la concertation.**

C'est de façon extrêmement sommaire que ces dimensions ont été explicitées dans le programme transmis par la Direction de l'Urbanisme à David Mangin en 2005.

Et les options prises par celui-ci (à l'intérieur de ce cadre programmatique assez flou) ont fait l'objet d'importantes critiques de la part d'une petite partie d'entre nous lorsque nous avons découvert l'état de son projet il y a un an.

Or un grand nombre d'informations sur les pratiques existantes et les attentes des différents usagers du jardin n'ont été apportés que plus tard, grâce aux enquêtes complémentaires découlant de l'audition du commissaire du 1er arrdt., du service des Parcs et Jardins, et plus largement de nos réflexions et de nos échanges.

Ces nouveaux éléments n'ont pas, hélas, été pris en compte par la maîtrise d'ouvrage dans un quelconque recadrage programmatique.

David Mangin, qui n'avait certes à recevoir de consignes que de son commanditaire, a fait évoluer son dessin comme bon lui semblait, sans que nous ne sachions jamais dans quelle mesure ses choix étaient la traduction d'intentions manifestées par la maîtrise d'ouvrage.

Ce qui nous conduit à nous demander d'ailleurs, qui a tenu réellement le « fil programmatique » dans cette affaire ? La Ville ou David Mangin ?

La MIQCP précise que "le programmeur devrait être l'animateur principal du travail de mise au point et de précision programme-projet qu'il contribue à enrichir de ses compétences particulières."

Sans chercher à défendre une quelconque corporation, force est de constater qu'il manque depuis le début de cette "concertation" (qui n'est en fait qu'une vague consultation, qu'il s'agisse de celle du Forum ou du jardin) - **une instance de médiation** permettant de fournir un travail constructif, au lieu de cette "confrontation" permanente que l'on nous impose avec, à sa tête, un élu ou un maître d'œuvre. On le voit bien : les réunions qui se succèdent à l'Hotel de Ville ne sauraient être considérées comme des séances de travail...

Autrement dit (et c'est ce que nous avons commencé à faire à la réunion du 6 avril) il serait nécessaire de relire le cahier des charges remis à Mangin en 2005 (qui fournit quelques éléments de cadrage) et de voir quelles sont les propositions de Mangin qui correspondent à ses intentions (explicitement validées par la Ville à la fin des études de définition et lors de l'attribution de son marché de maîtrise d'ouvrage.

A partir de ce cadre et de ses invariants, des évolutions programmatiques peuvent être introduites, notamment dans l'aménagement de chaque grande "entité fonctionnelle". Des compromis sont à trouver et à construire entre d'une part les usages, les ambiances, les relations urbaines que les différentes associations pensent devoir être préservées, développées, inventées et, d'autre part, les intentions d'aménagement que défend David Mangin.

La ville devrait alors, dans un deuxième temps, tenir son rôle d'arbitre par rapport aux différentes options qui se présenteront à elle. Mais ses décisions devront apparaître comme **des choix politiques argumentés** et non comme une rationalisation *a posteriori* de propositions formelles dont les incidences lui ont peut-être en grande partie échappé .

## **B/ Nos demandes**

On retiendra de ce qui précède que l'idée d'une remise à plat du « cahier des charges » du jardin ne nous paraît pas pertinente, car on peut difficilement revenir sur le parti d'ensemble qui a été validé par la ville à l'issue des études de définition et a été repris dans le cahier des charges du "forum rénové".

De plus, il n'est pas évident, si elle était toutefois possible, qu'une telle refonte amène *in fine* à modifier considérablement le dessin actuel du jardin.

Comme on le voit chaque jour, les contraintes qui pèsent sur le dessin du jardin (entre le nécessaire maintien des plantations existantes, la résistance du « plafond » du forum Chemetov, le maillage des évacuations et ventilations, le grand nombre des demandes des uns et des autres, etc....) limitent singulièrement la liberté des concepteurs.

A ce jour, et sous réserve de la relecture analytique dont il est question plus haut, nous partageons avec la plupart des associations du comité permanent une partie des revendications émises (dont certaines furent d'ailleurs à notre initiative au moment où certains défendaient encore aveuglément leur « champion »...)

En particulier :

1/ Nous demandons que soit préservé un espace de rencontre et de détente, éventuellement végétal, au pied du transept de Saint-Eustache, et donnant largement à découvrir la façade de l'église... L'inspirateur de la Déclaration universelle des Droits de l'homme (**René Cassin**) mérite mieux que d'être éclaté entre un Novotel et un Pied de Cochon...

2/ Nous demandons que le jardin promis de 4ha,3 ne soit pas amputé d'une large **lisière Est** au pied du futur Forum aujourd'hui promise, sous un prétexte fumeux de « sécurité », aux « flux importants » et aux impératifs commerciaux de terrasses en tous genres...

D'une façon plus générale, si nous souhaitons que ce jardin des Halles soit « proposé » comme un espace de détente et de repos aux usagers du Forum, nous refusons qu'il serve « d'accès » uniquement fonctionnel aux flux de voyageurs ou de clients.

3/ Maintenant qu'il apparaît que la sécurité du jardin n'est plus un « problème », nous demandons que le concept de **Grande Prairie** soit revisité dans le sens d'un espace plus accidenté, plus sinueux, plus poétique, mieux adapté à l'appropriation ponctuelle d'espaces de liberté.

4/ Nous demandons que l'instauration d'un grand **axe Est-Ouest**, en plein centre de ce jardin, s'appuie sur une logique : que l'ouverture et l'intégration (supputée) de la Bourse du Commerce dans le schéma général soit programmée explicitement et précisée en accord avec la CCIP, aujourd'hui propriétaire des lieux. Faute de quoi cet axe Est-Ouest serait privé de sens et devrait être reconsidéré.

5/ Nous demandons que soit construit un **jardin « d'aventures »**, sur le modèle des « fonctionnalités » du jardin Lalanne, clos, d'une surface au moins égale, et dans lequel des animateurs puissent surveiller ou susciter des activités d'éveil et de développement de l'imaginaire.

6/ On a souvent parlé de « dessiner le jardin avant de construire la maison »... Attendre le choix du lauréat du Concours pour dessiner le jardin serait reconnaître implicitement que ce dernier doit de soumettre et s'inféoder aux impératifs du bâti et au seul « sens » qui lui est dévolu aujourd'hui : celui d'un centre commercial et d'une gare... En revanche, la recherche d'une certaine harmonie entre les deux objets impose sans doute de « revoir » à l'automne le **dessin général du jardin au vu de l'œuvre proposée par la lauréat.**

En guise de conclusion, nous sommes assez stupéfaits de voir les cris d'orfraie que déclenche ( bien tardivement, rappelons-le) le dessin de ce jardin, alors que nous ( ?) avons, dans un enthousiasme béat et quasi général, laissé écrire un cahier des charges pour le Concours du Forum qui consacre la victoire incontestable, au plus grand profit d'Unibail-Expansion, du « privé » sur le « public » et du commerce sur la culture...

Dans ce contexte, un radicalisme vengeur à propos du seul dessin de ce jardin nous semble déplacé et inopportun.

Et ce d'autant plus que les réponses apportées par la Ville lors de la réunion du 6 avril aux questions posées par le texte de Michèle Collin et Dominique Goy-Blanquet allaient dans le bon sens : celui d'une écoute et d'un dialogue à reconstruire.

Il nous reste à développer cet embryon de dialogue en restant toutefois extrêmement vigilants et fermes sur les quelques points qui font consensus entre nous.

Parole des Halles

Le 7 mai 2007